

Année européenne contre le racisme 1997

1995/0355(CNS) - 09/05/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Arie OOSTLANDER (PPE, NL) le Parlement européen a approuvé la proposition de décision proclamant 1997 "Année européenne contre le racisme" par 134 voix contre 9 et 13 abstentions. Les amendements proposés par le PE visent surtout à mieux préciser les objectifs à atteindre par les actions à développer dans la cadre de l'Année européenne contre le racisme. Il est envisagé, à ce propos, des actions pour :contribuer à la connaissance et à la reconnaissance des autres civilisations et de leurs apports à la culture des pays d'Europe; encourager les organisations sociales, culturelles et religieuses à apporter une contribution propre à la lutte contre le racisme, et promouvoir un dialogue social au niveau européen; promouvoir un apport propre des migrants à la culture et à l'art européens; soutenir des projets dans les domaines de la formation et de l'enseignement (écoles, entreprises, églises) favorisant la prise de conscience en matière de racisme. Le PE demande en outre : l'organisation de débats publics bénéficiant d'une large audience dans l'UE; le soutien des échanges d'expériences entre institutions communales et régionales ayant un pouvoir dans les secteurs social, économique et du logement; le soutien de groupements de minorités luttant contre les discriminations de minorités culturelles. Enfin, le PE demande que les actions communautaires dans ce domaine soient articulées avec les activités développées par le Conseil de l'Europe.